



15 décembre 2000 ELECTIONS

**Commission Paritaire Consultative Académique
compétente
à l'égard des Maîtres et maîtresses d'Internat –
Surveillantes et surveillants d'Externat**

Nous sommes 2500 MI ou SE dans les collèges, lycées et LP de l'Académie de Créteil à gérer la vie quotidienne de quelques 320 000 collégiens et lycéens.

Cette mission essentielle est parfois devenue lourde et délicate avec la multiplication des conflits et des attentes des jeunes vis-à-vis de l'école. Les surveillants se trouvent souvent en première ligne quand il y a des problèmes à résoudre pour éviter la détérioration du climat scolaire.

C'est aussi pourquoi il existe une demande forte d'un recrutement plus important de MI-SE pour assurer les tâches de surveillance et d'accueil des élèves

Les surveillants, qui ont des droits incontestables liés à leurs fonctions, ont fait l'objet de tentatives fortes de remise en cause de leur statut.

Pourtant, le respect de la fonction de surveillance et du statut de surveillant(e) est essentiel pour lutter contre la précarité des emplois, la multiplication des tâches, l'arbitraire administratif.

Pour la CGT, il n'existe qu'une seule catégorie de surveillants, celle qui est liée au statut.

Les aides-éducateurs n'ont pas pour mission de suppléer au manque de surveillants. Au contraire, les emplois – jeunes et les surveillants ont pour intérêt commun de voir garantir et développer l'emploi sous statut public avec des missions claires, des droits et des devoirs reconnus avec une juste rémunération.

C'est aujourd'hui une exigence incontournable pour le système éducatif et ses personnels.

Préserver le statut de salarié - étudiant des MI-SE, le faire respecter, le défendre contre l'arbitraire. Assurer une défense individuelle et collective, c'est le rôle de la Commission Paritaire Consultative des MI-SE.

C'est l'enjeu du vote par correspondance pour vos représentants CGT à la CPC Académique.

Défendre les acquis sociaux, faire de nouvelles conquêtes sociales, gagner de nouvelles solidarités, voilà ce qui, depuis plus d'un siècle d'histoire, fait l'existence de la CGT comme première confédération syndicale des salariés.